



LEADER SUISSE ROMAND DE LA
FORMATION FITNESS

Cours préparatoires à l'examen professionnel de « Spécialiste en promotion de l'activité physique et de la santé avec Brevet Fédéral »

La Confédération rembourse 50 % de vos frais de formation engagés !

Les personnes qui suivent un cours préparatoire en vue d'un examen fédéral (examen professionnel, examen professionnel supérieur) peuvent désormais compter sur des subventions fédérales, à condition qu'elles se présentent à l'examen fédéral après leur cursus. En effet, la Confédération rembourse 50 % des frais de cours payés (le montant maximal de la subvention fédérale est de 9500 francs pour un examen professionnel). Ce droit demeure, indépendamment du résultat à l'examen.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les conditions et la procédure de demande sur www.sbfi.admin.ch/contributions

Définition

« Les spécialistes en promotion de l'activité physique et de la santé de l'orientation « fitness et activité santé » sont spécifiquement formés/es dans la planification d'offres d'entraînement s'appuyant sur des appareils qu'ils/elles organisent dans des entreprises/centres fitness et de santé et ont recours à un parc d'appareils équipé en conséquence. Ils/elles planifient de manière optimale des offres d'entraînement individuelles s'appuyant sur des appareils et adaptées aux clients. Lors de leur organisation, ils/elles adaptent en permanence leurs offres aux conditions et besoins actuels de la personne concernée »

Fitspro membre actif des fédérations SVBO et FSCF bénéficie d'une accréditation par les organes responsables officiels (Association OrTra Activité physique et santé, SVEG).

Infos prestataires de cours et institutions responsables

FITSPRO est prestataire de cours du SEFRI certifiant et préparant au diplôme DE SPECIALISTE EN PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DE LA SANTE AVEC BREVET FEDERAL- Orientation « fitness et activité santé»

Type : Examen professionnel

Numéros de la profession du diplôme : 85040

Catégorie professionnelle : 1014 Sports

Numéro du Cours préparatoire et examens modulaires : 2323

Lien utile : <https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/show/85040>

Organisations responsables :

1. Fédération suisse des centres fitness, 3000 Bern

+41 848 893 802

info@sfcv.ch

<http://www.sfcv.ch>

ID d'adresse: 100679

2. Secrétariat des examens

OdA Bewegung und Gesundheit - Dachverband der Bewegungsberufe Schweiz,
Geschäftsstelle - 3000 Bern

+41 84 800 04 23

info@bewegung-und-gesundheit.ch

<http://www.bewegunggesundheits.ch>

ID d'adresse : 101401

Contact spécialisé : berufsverzeichnis@sbfi.admin.ch

OBJECTIFS DES COURS PREPARATOIRES

À terme, vous serez capable de conseiller, instruire, encadrer, guider vos clients de manière professionnelle et bénéficierez d'une expérience confirmée dans la transmission de votre savoir-faire.

LES PLUS

Notre cursus permet aux étudiants d'acquérir connaissances et compétences tout en intégrant à court terme un club de fitness. Encadrement de nos formateurs au fait des impératifs de la profession, des attentes des clubs comme des évolutions du secteur Plusieurs de nos formateurs sont juges experts maîtrisant ainsi les spécificités de l'examen final.

Cible

La profession de fitness instructeur vous passionne et vous souhaitez bénéficier d'une solide formation dont l'objectif final est d'obtenir un diplôme reconnu par les instances fédérales.

Critères d'admission à l'examen fédéral

Instructeur/rices possédant un CFC d'assistant/e en promotion de l'activité physique et de la santé :

- Les copies des certificats de modules obtenus au des attestations d'équivalences correspondantes
- Une expérience de 3500 heures dans le domaine concerné étalée sur une période allant de 2 à 5 ans.
- CPR (certificat premiers secours) en cours de validité exigé.

Instructeur/rices Fitness diplômé/es possédant certificat de première formation reconnue (niveau CFC) ou une maturité ou tout autre diplôme équivalent dans le domaine (attestations d'équivalence à fournir) :

- Les copies des certificats de travail requis pour l'admission ou de tous contrats de travail pertinents pour le calcul de l'expérience professionnelle = 5000 heures dans le domaine concerné étalées sur une période allant de 2,5 à 5 ans.
- Les copies des certificats de modules obtenus au des attestations d'équivalences correspondantes ;
- CPR (certificat premiers secours) en cours de validité exigé.

Critères d'admission au cursus préparatoire du brevet fédéral proposé par Fitspro

- Instructeur/rices possédant un CFC d'assistant/e en promotion de l'activité physique et de la santé
 - ⇒ Dispense du module de base et FT- Accès direct aux formations suivantes
- Instructeurs diplômés Fitspro avec expérience professionnelle (diplôme PT exigé)
 - ⇒ Accès direct à certains modules complémentaires + certains examens modulaires
- Futur instructeur (18 ans révolus) possédant un CFC ou une maturité dans un autre domaine
 - ⇒ Accès au cursus complet sur 30 mois + examens modulaires

Certificats de modules

7 certificats de modules ou équivalences dans les domaines doivent être validés pour l'admission à l'examen final

Examen modulaire 1 = délivrance de 4 certificats de modules

Module basique I Sciences humaines « Anatomie et Physiologie »

Module basique II Théorie de l'entraînement

Module basique III Méthodologie, didactique, psychologie de l'apprentissage

Module basique V Compétences motrice et fonctionnelle élargies s'appuyant ou non sur des appareils

Examen modulaire 2 = délivrance de 2 certificats de modules

Module principal II Développement et organisation de programmes d'entraînement

Module principal III Promotion de la santé et du bien-être

Examen modulaire 3 = délivrance au choix de 1 certificat de modules

Module optionnel I Vente et Administration

Module optionnel II Management des collaborateurs

PROGRAMME

ANNEE 1 FORMATIONS FITSPRO REQUISES

- DIPLOME PT + COACH NUTRITION
5 EXAMENS MODULAIRES COMPRIS (BASIQUE 1.2.5 / PRINCIPAUX 2.3)

PACK 1 – PERSONAL TRAINERS DIPLOMES PAR FITSPRO

PREPARATION AU BREVET FEDERAL

- PACK REVISIONS ONLINE **OFFERT**
- 2 EXAMENS MOD (BASIQUE 3 ET OPTIONNEL 2 OU 3) **600.-**
- **MODULE DE REVISIONS (2 JOURS)** **400.-**
- **BUSINESS TRAINER (3 JOURS + E-LEARNING)** **1500.-**
- **TOTAL 2500.-**

PACK 2 – PERSONAL TRAINERS DIPLOMES PAR UN AUTRE ORGANISME

PREPARATION AU BREVET FEDERAL

- PACK REVISIONS ONLINE **650.-**
- PACK 7 EXAMENS MODULAIRES **1750.-**
- **MODULE DE REVISIONS (2 JOURS)** **400.-**
- **BUSINESS TRAINER (3 JOURS + E-LEARNING)** **1500.-**
- **TOTAL 4300.-**

PRIX – A LA CARTE

PREPARATION AU BREVET FEDERAL

- PACK REVISIONS ONLINE **650.-**
- 1 EXAMEN MODULAIRE **300.-**
- **BUSINESS TRAINER (3 JOURS + E-LEARNING)** **1600.-**
- **MODULE DE REVISION (2 JOURS)** **600.-**
- **COACH NUTRITION** **1950.-**

Bénéficiez du financement de votre formation par la confédération...

Étapes à suivre pour obtenir votre subvention

Étape 1

Enregistrez-vous sur le portail en ligne

Après avoir passé votre examen final fédéral, soumettez votre demande de subvention via le portail en ligne du SEFRI : www.sbf.admin.ch/contributions

Étape 2

Téléchargez les factures et les attestations de paiement que FITSPRO vous a transmises sur le portail.

Étape 3

Téléchargez la décision d'examen sur le portail. Vous avez reçu la décision d'examen de l'organe responsable de l'examen.

Étape 4

Recevez votre subvention fédérale.

La Confédération examine votre demande et, si vous remplissez toutes les conditions, vous verse la subvention fédérale.

Demande de subventions partielles

Avant l'examen fédéral

Vous n'êtes pas en mesure d'assurer le préfinancement des frais de cours avant l'examen fédéral ?

Faites une demande de subventions partielles.

Conditions : vous payez moins de 88 francs d'impôt fédéral direct (selon la dernière taxation fiscale) et vous vous engagez à passer l'examen fédéral dans les cinq ans qui suivent.

Si votre demande est approuvée, vous pourrez toucher des subventions partielles pendant la durée du cours (par tranche de minimum 3500 francs). Les personnes imposées à la source ne peuvent pas soumettre une demande de subventions partielles. Après avoir passé l'examen fédéral, elles peuvent déposer une demande de subvention standard (pour autant que toutes les autres conditions soient remplies).

Attention : si vous ne passez pas l'examen fédéral dans le délai imparti, vous devrez rembourser les subventions partielles. Pour de plus amples informations : www.sbf.admin.ch/participants

Rattrapage de l'examen final en cas d'échec

Si de nouveaux cours préparatoires sont suivis en vue du rattrapage de l'examen fédéral, il est possible de cumuler les frais de cours pris en considération aux frais déjà payés, jusqu'à la limite supérieure. Cette limite s'élève à CHF 19'000 pour un examen professionnel (subvention fédérale maximale de CHF 9500) .

Liens et contacts utiles

Liste de tous les cours préparatoires et prestataires donnant droit à une subvention fédérale
www.sbf.admin.ch/contributions

SDBB | CSFO

Organe de coordination

Subventions fédérales pour les cours préparatoires aux examens fédéraux

Sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Seilerstrasse 8 | 3011 Berne

Tél. 0840 400 502

contributions@csfo.ch